

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général (en visioconférence) ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Marc **TILLY**, Vice-Président ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing ; Xavier **JAN**, Président de la LNC.

Excusés :

Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 NOVEMBRE 2023	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1.	Statistiques	3
2.	Événements	4
3.	UCI/UEC.....	5
4.	MINISTÈRE/DIGES	5
5.	CIO/COJO	5
6.	CNOSF	6
7.	LNC	6
8.	Activités fédérales	6
9.	RH	8
10.	Numérique.....	8
IV.	INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC	8
V.	PLAN DE FÉMINISATION	10
VI.	COMMISSIONS	12
1.	Attestation d'appartenance.....	12
2.	Affiliation.....	15
3.	CACG	16
4.	Piste	16
5.	VTT.....	21
6.	Jeunesse	24
7.	E-Cycling.....	26
VII.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	26
VIII.	POINT PARIS 2024	28
IX.	FINANCES	29
X.	CONGRÈS FÉDÉRAL 2024	29
XI.	ÉPREUVES OFFICIELLES.....	30
XII.	QUESTIONS DIVERSES.....	31

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux participants de ce dernier Bureau Exécutif de l'année 2023.

Il déclare que Christophe MANIN ne pourra être présent en raison du séminaire de la DTN qui se tient à Font-Romeu. Il en est de même pour Éric MEINADIER qui s'est rendu à l'université de Nice pour assister à la soutenance de la thèse de Valentine FILLEUL sur la prévention du dopage.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 NOVEMBRE 2023

Le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 14 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Yannick POUEY annonce que le nombre de licenciés s'élève à 52 157 au 15 décembre 2023, soit une hausse de 5 389 licences (+11,52 %) par rapport au 15 décembre 2022.

Les Comités Régionaux métropolitains connaissent une progression de 11,76 %, tandis que les Comités Régionaux ultramarins accusent une très légère contraction (-2,46 %) qui devrait se réguler au fil des mois. Pour rappel, tous les comités d'outre-mer ont connu une hausse du nombre de leurs licenciés en 2023.

La FFC compte 7 150 licenciées qui représentent 13,70 % des effectifs.

Pour l'heure, toutes les familles de disciplines sont en croissance :

- Cyclisme dit traditionnel : +19,28 %.
- VTT : +9,27 %.
- BMX : +2,18 %. Eu égard à la baisse de 4 % rencontrée en 2023, il convient d'être attentif à l'évolution du nombre de licenciés.
- Autres disciplines : +14,96 %.

La situation des blocs de licences est la suivante :

- Compétition : +30,6 %. À noter que la catégorie Élite accuse une contraction de 5,86 % de ses licenciés. Aussi est-il nécessaire d'être vigilant à son évolution.
- Sport : + 31,67 %.

- Staff : +6,6 %.
- Staff Pro : -87,50 %. Ce taux s'explique par un décalage administratif.
- Jeunesse : +0,69 %. Cette très légère hausse ne constitue pas un élément positif au regard de la baisse constatée en 2023. De fait, il semblerait que les problèmes structurels rencontrés par la FFC sur cette catégorie persistent.

Fabien RAFFOUX annonce que le nombre de licences validées s'élève à 52 304 au 18 décembre 2023 et que 22 307 licences sont en attente de traitement dans les clubs.

Il rappelle que les clubs doivent être affiliés pour que les licences qu'ils émettent soient validées par le système fédéral.

Les relances automatisées ont été lancées le 1^{er} novembre.

Le Président salue la progression du bloc Compétition, ainsi que celle des licenciées qui témoigne de la féminisation de l'activité cycliste.

S'agissant de la situation des licences Jeunes, il indique qu'il est notamment important que la Commission Nationale de BMX sensibilise les clubs de BMX sur ce sujet.

Sylvain DUPLOYER précise que cette sensibilisation doit essentiellement concerner les clubs non labellisés dont les pratiques diffèrent des clubs labellisés, ainsi que les présidents des Comités Régionaux qui seront forcément affectés par la baisse des licenciés jeunes.

Éric JACOTÉ relève que cette situation concerne également des clubs de VTT.

Yannick POUHEY propose d'organiser une réunion en visioconférence sur ce sujet, réunion à laquelle il participera.

Le Président souhaite que la méthode de travail et les actions *ad hoc* soient arrêtées lors du Bureau Exécutif du mois de janvier 2024.

2. Événements

Le Président salue le succès incontestable des Championnats de France de BMX Freestyle qui ont enregistré des audiences records. Il adresse tous ses remerciements à Sylvain DUPLOYER pour son implication dans la tenue de ces Championnats et au service Communication pour les très belles retombées médiatiques parmi lesquelles figurent le passage d'Anthony JEANJEAN à l'émission Stade 2 et celui de Matthias DANDOIS sur Télématin.

S'agissant des deux Coupes du monde de Cyclo-cross qui ont eu lieu à Troyes et à Flamanville, il remercie les équipes fédérales et les organisateurs concernés pour la qualité de cet événement.

En ce qui concerne les Championnats du monde 2027, des visioconférences se tiennent régulièrement avec le cabinet de la ministre des Sports, le cabinet de l'Élysée, la préfecture de Haute-Savoie, le Conseil départemental et la FFC. L'enjeu de ces échanges porte essentiellement sur le budget afférent et le dossier administratif relatif au permis de construire de l'équipement — qui sera bien un aréna et non uniquement un vélodrome — à la Roche-sur-Foron. Il est certain que ce projet dotera l'est de la France d'un équipement de grande qualité qui pour l'heure fait défaut à cette partie du territoire.

3. UCI/UEC

Le Président relate le Comité directeur exceptionnel de l'UCI qui s'est tenu le 14 novembre 2023 lors duquel le projet de réflexion sur la participation des athlètes aux manches de Coupe du monde de Cyclo-cross et sur une limitation du nombre d'épreuves dans les séries organisées en dehors de l'UCI a été évoqué.

4. MINISTÈRE/DIGES

Le Président rappelle que la promotion du sport a été désignée comme Grande Cause Nationale pour l'année 2024. Cette désignation qui est évidemment liée à la tenue des Jeux olympiques et paralympiques à Paris permettra à un grand nombre de projets d'être labellisés Grande Cause. S'agissant plus précisément de la FFC, ces projets concerneront le sujet de la mobilité.

Lors de son dernier Conseil d'administration qui s'est tenu le 30 novembre 2023, l'ANS a annoncé une hausse de 47 millions d'euros de son budget pour 2024 qui passe à 494 millions d'euros.

À noter que plus de 19 millions d'euros seront dédiés au développement (dont 10 millions d'euros à l'emploi) et que plus de 7 millions d'euros soutiendront les projets de performance des fédérations.

5. CIO/COJO

Le Président annonce que le CIO a autorisé les athlètes russes et biélorusses à participer aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris sous l'appellation Athlètes Individuels Neutres.

Pour la première fois de l'histoire des JO, la trêve olympique votée à l'ONU n'a pas été prise à l'unanimité puisque la Russie et la Syrie se sont abstenues. De surcroît, plus de soixante-dix pays étaient absents et seuls quatre pays africains étaient présents. Cette situation donne à voir l'effritement qui touche la représentation de l'olympisme et de ses valeurs.

À la suite d'une décision du CIO, deux athlètes sont devenus qualifiables par la France pour les JO 2024 : Oscar NILSSON-JULIEN et Valeriia LIUBIMOVA.

L'entreprise française Kinomap a été retenue par le CIO et le COJO pour la digitalisation des parcours olympiques. Il s'agit d'une très belle satisfaction pour cette entreprise partenaire soutenue par la Fédération.

Lors des prochains Jeux du Pacifique qui auront lieu en 2027 à Tahiti, le cyclisme fera de nouveau partie des disciplines qui seront disputées. Le Président adresse tous ses remerciements à Téva BERNADINO pour sa précieuse implication dans ce dossier.

6. CNOSF

Le Président indique que la candidature des Alpes françaises aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 est la seule retenue par le CIO pour le début du dialogue compétitif. Cette situation garantit quasiment l'obtention de ces Jeux olympiques et paralympiques par la France et constitue une nouvelle extrêmement positive pour le sport français post 2024.

Lors des Bureau Exécutif et Conseil d'administration qui ont eu lieu les 4, 5 et 6 décembre 2023, le projet de loi relatif au certificat médical a été largement abordé. Aussi, il importe que la FFC analyse de manière fine ce texte afin d'adapter sa réglementation en conséquence si nécessaire.

Le CIO a travaillé à la création des premiers Jeux olympiques du E-Sport en 2025. Le cyclisme devrait être présent avec le E-Cycling et l'Équipe de France devrait être placée sous l'égide du CNOSF.

7. LNC

Le Président déclare que le Conseil d'administration de la LNC s'est tenu le 7 décembre, tandis que l'Assemblée générale a eu lieu le 8 décembre. Le format de cette dernière était particulièrement agréable et dynamique à la faveur de l'organisation d'une table ronde et de l'intervention de Florian Rousseau sur la préparation des Jeux olympiques Paris 2024.

8. Activités fédérales

Le Président fait part de l'inauguration du vélodrome de Loudéac qui a eu lieu le 1^{er} décembre 2023. Il s'agit d'une très belle installation pour la Bretagne. Le Président adresse toutes ses félicitations au Comité Régional de Bretagne et à son président, Didier MARCHAND, pour leur très précieuse contribution dans la création et l'animation de cet équipement.

Plusieurs Comités Régionaux ont tenu leur Assemblée générale. Lors des différents échanges, les élus du Bureau Exécutif ont pu constater que de nombreux clubs commençaient à s'emparer des sujets techniques liés au développement. Il s'agit d'une évolution extrêmement positive.

L'Assemblée générale d'Occitanie a eu lieu le 2 décembre en présence de Gilles DA COSTA. En dépit d'un nombre de participants peu élevé, cette assemblée s'est révélée particulièrement intéressante.

Patrick CLUZAUD explique avoir assisté à l'Assemblée générale du Comité Régional de Bretagne qui s'est tenue le 16 décembre 2023 dans de très bonnes conditions. Le comité a connu une très belle année avec progression du nombre de licenciés, une hausse du nombre d'organisations et des résultats sportifs très positifs. La situation financière est extrêmement satisfaisante du fait notamment des fonds propres. S'agissant du développement, le Comité Régional reprend toutes les actions mises en place par le Siège fédéral. Les clubs présents à cette assemblée ont remercié le Président et le Trésorier de la FFC pour l'abandon des droits d'engagements sur les catégories de jeunes : cet effort a été très apprécié. Patrick CLUZAUD signale l'excellent démarrage de l'activité piste sur le vélodrome de Loudéac pour les licenciés et le grand public. Plus de 1000 baptêmes ont été effectués en moins de 3 mois. Le Comité régional gère lui-même l'activité piste et son financement. Enfin, à la suite d'une bagarre ayant éclaté à cause d'un coureur à l'arrivée d'une course, les participants à l'Assemblée générale ont fait part de leur inquiétude concernant ce type de dérive.

Yannick POUHEY relate l'Assemblée générale du Centre-Val de Loire qui a eu lieu le 16 décembre 2023. Sur les 122 clubs affiliés, 44 clubs étaient présents. Malgré un bilan sportif extrêmement positif, le bilan financier demeure préoccupant avec un résultat négatif. À noter l'intervention très intéressante du DTN sur plusieurs sujets tels que l'ANS, l'opération « Elles arrivent ». Il s'agissait d'une Assemblée générale très qualitative qui était suivie d'une soirée des champions.

Le Président annonce que l'Assemblée générale d'Île-de-France, à laquelle assistait Gilles DA COSTA, s'est déroulée dans des conditions très satisfaisantes. Le comité affiche une santé financière rassurante.

Marie-Françoise POTEREAU évoque l'Assemblée générale des Pays de la Loire qui s'est déroulée à La Roche-sur-Yon le 16 décembre. Un seul poste a été pourvu sur les quatre postes qui devaient l'être. La solidité financière du comité est avérée et le fonctionnement administratif est remarquable. À noter que l'arrivée du cadre technique, Benoît DUPLOYER, a été parfaitement acceptée par les équipes.

Le Président déclare avoir assisté à l'Assemblée générale du Comité Régional Sud-PACA qui a réuni une centaine de participants. Les échanges avaient notamment trait à des sujets techniques de développement, avec une approche particulièrement dynamique. S'agissant de la santé financière du comité, elle demeure très positive et permet de récompenser des clubs sous différents critères.

D'autres Assemblées générales auront lieu au mois de janvier.

9. RH

Christophe XHONNEUX annonce les effectifs de la FFC s'élèvent à 55,17 ETP en CDI et 12 ETP en CDD au 30 novembre 2023. Parmi ces ETP, 3,75 sont liés aux Jeux olympiques.

La FFC a lancé un recrutement en CDD pour un poste de community manager. Par ailleurs, des candidats ont été reçus pour le poste de responsable des services généraux et pour un poste au service juridique afin de renforcer l'équipe.

10. Numérique

Fabien RAFFOUX déclare que la dématérialisation des licences Pro est active pour la nouvelle saison.

IV. INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC

Xavier JAN annonce que l'Assemblée générale statutaire de la LNC a validé une modification relative au mode de répartition des voix, modification qui sera soumise à la validation de la prochaine Assemblée générale de la FFC. Son objectif vise à favoriser une répartition égale entre les comités d'organisation et les équipes, et ce, indépendamment de leur nombre respectif. La répartition sera la suivante : 40 % des voix pour les comités d'organisation ; 40 % pour les équipes ; 15 % pour l'UNCP et 5 % pour les personnes qualifiées. Une fois validée par la FFC, cette nouvelle répartition sera transmise au ministère des Sports.

S'agissant de l'Assemblée générale, les Jeux olympiques Paris 2024 ont été largement évoqués, notamment à la faveur de l'intervention de Florian ROUSSEAU qui a relaté la préparation des Équipes de France en vue de ce grand événement.

La table ronde qui avait été organisée dans le cadre de cette Assemblée générale a permis aux participants d'exprimer leur vision sur des sujets divers, comme ceux ayant trait à la RSE (réchauffement climatique) et à la nécessité d'aligner le montant des prix des athlètes féminines sur ceux des athlètes masculins.

Le Président confirme que ce format était particulièrement intéressant et qu'il a permis l'ouverture des débats. Cette Assemblée générale fut d'une grande qualité.

Xavier JAN annonce que l'outil SAFER a été validé par l'ensemble des représentants du cyclisme. En raison de certaines zones d'ombre concernant différents points, la mise en place de cet outil suscite toujours des interrogations. Pour autant, les enjeux liés à la sécurité des cyclistes professionnels demeurent un sujet prégnant (+13 % d'accidents en 2023 versus 2022).

Lors du séminaire Word Tour, les données communiquées ont permis de confirmer que le cyclisme sur Route était essentiellement européen :

- Europe : 70 jours d'épreuves Femmes et 148 jours d'épreuves Hommes.

- Asie : 8 jours d'épreuves Femmes et 13 jours d'épreuves Hommes.
- Océanie : 4 jours d'épreuves Femmes et 7 jours d'épreuves Hommes.
- Amérique (Nord et Sud) : 0 jour d'épreuves Femmes et 2 jours d'épreuves Hommes.
- Afrique : 0 jour d'épreuves Femmes et 0 jour d'épreuves Hommes.

Malgré une volonté des instances internationales d'élargir géographiquement le cyclisme professionnel, il demeure pour l'heure profondément européen.

À noter également que le budget des équipes World Tour est particulièrement disparate. Ainsi s'agissant des athlètes Femmes, les principaux éléments pour 2023 sont les suivants :

- Le budget moyen annuel des équipes Femmes s'élève à 3,8 millions d'euros.
- Le salaire moyen annuel est de 85 000 euros.
- 46 % des coureuses sont salariées.
- 46 % des personnes qui composent le staff sont salariées.
- La masse salariale représente 60 % du budget d'une équipe World Tour.

En ce qui concerne les Hommes :

- Le budget moyen annuel des équipes s'élève à 28 millions d'euros. Pour information, toutes les équipes françaises se trouvent en deçà de ce budget moyen.
- Le salaire moyen annuel est de 449 000 euros.
- 43 % des coureurs sont salariés.
- 28 % des personnes qui composent le staff sont salariées.

Si le salaire des femmes en équipes World Tour continue d'évoluer favorablement, il n'en est pas de même pour les coureuses en équipes Pro Team dont le salaire a tendance à stagner, voire à se rétracter, du fait de la capacité financière de ces équipes.

Le séminaire World Tour a été marqué par des tensions notables liées à l'AIGCP (Association internationale des groupes cyclistes professionnels) dont certaines équipes françaises et étrangères remettent en question la gouvernance de l'association et demandent la nomination d'un président ou d'une présidente indépendant.e. Cette remise en cause est en particulier accentuée par la problématique d'une équipe qui redoute de perdre l'un de ses meilleurs cyclistes encore sous contrat au profit d'une équipe au budget nettement supérieur. De manière plus générale, il est certain que deux visions radicalement différentes s'opposent en ce qui concerne le cyclisme professionnel : l'une est essentiellement axée sur l'aspect sportif, tandis que l'autre est clairement plus axée sur son aspect économique.

Lors de ce séminaire World Tour, la réglementation relative au matériel a été présentée. Les guides afférents seront envoyés aux équipes.

Les fortes inquiétudes liées à la sécurité de l'équipe israélienne lors de sa participation aux épreuves françaises et internationales sont ensuite évoquées. Lesdites inquiétudes concernent les temps de course, les déplacements et l'hébergement.

Le Président revient sur les difficultés du cyclisme professionnel et confirme qu'il peine à s'internationaliser — les coureurs africains et asiatiques sont très peu nombreux — en dépit des moyens financiers importants mis en place par l'UCI.

V. PLAN DE FÉMINISATION

Marie-Françoise POTEREAU procède à la présentation du bilan 2023 de « Vivre vélo au féminin ».

La Fédération compte 24 ambassadrices qui couvrent 12 régions. Un peu plus de 90 sorties par an ont été enregistrées avec la participation de plus de 1 100 femmes.

Si tous les territoires sont couverts, certains nécessitent d'être renforcés en raison de leur étendue géographique. Un travail est en cours sur ce sujet.

Le séminaire annuel des ambassadrices s'est tenu les 4 et 5 novembre 2023 avec la présence des 12 ambassadrices. La sortie ambassadrices qui a été organisée sur le parcours des Jeux olympiques de la course en ligne femmes (vallée de Chevreuse) a réuni 60 participantes.

Parmi les Actions nationales 100 % filles, figurent notamment le salon Vélo in Paris (du 27 au 29 mai 2023) et la journée baptême sur le vélodrome de Roubaix qui a réuni 36 participantes (14 octobre 2023). S'agissant de ce dernier événement, Marie-Françoise POTEREAU déplore qu'aucun membre du Comité Régional *ad hoc* ne se soit déplacé.

Le mercredi 7 février 2024, aura lieu au vélodrome de Genève un événement 100 % filles. Dès le premier jour d'ouverture des inscriptions, cet événement comptait quinze inscrites.

En ce qui concerne le développement de la pratique, il est rappelé que la convention FFC et FFTRI permet à toute licenciée FFTRI d'avoir accès aux compétitions et manifestations sportives (Route, Cyclo-cross, Piste, VTT Cross-country) organisées ou autorisées par la FFC, à l'exclusion de toutes les autres disciplines de la FFC, à l'exception des Championnats de France, des championnats régionaux, départementaux, interrégionaux ainsi qu'aux coupes de France.

Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à projets du mécénat CIC visant à développer les sections féminines, 29 dossiers ont été retenus sur les 48 dossiers reçus.

Patrick CLUZAUD ajoute que tous les dossiers complets ont été retenus et que le CIC a renforcé l'enveloppe budgétaire dédiée à cet appel à projets.

Marie-Françoise POTEREAU évoque ensuite l'association « Les femmes à vélo » et la signature par la FFC du manifeste pour porter la voix des professionnelles du milieu cycliste et des pratiquantes. Des échanges ont lieu entre l'association et la Fédération sur l'organisation d'actions communes.

L'opération de remise en selle organisée en partenariat avec la FDJ a été particulièrement positive.

Les trois animations (randonnées) déployées dans trois villes différentes lors du Tour de France 2023 ont rencontré un certain succès. Pour autant, il est certain que le soutien d'un club local lors de l'animation d'Albi a permis d'attirer un plus grand nombre de participantes.

L'opération « Elles arrivent » organisée conjointement avec ASO a rencontré un fort succès avec une importante mobilisation des médias et des réseaux sociaux.

Yannick POUHEY indique qu'il serait nécessaire de renforcer le nombre d'ambassadrices en Aquitaine, notamment dans la zone sud. Il propose que soient contactés les présidents de Comités Départementaux des Landes et des Pyrénées-Atlantiques à cet effet.

Marie-Françoise POTEREAU adhère totalement à cette proposition.

Elle évoque ensuite le bilan de la féminisation des cadres de la FFC. Trois femmes ont été soutenues financièrement dans le cadre de leur formation professionnelle :

- Mathilde CHIRON — centre de formation de Poitiers — diplôme validé.
- Jennifer LETUÉ — centre de formation de Poitiers — diplôme validé.
- Solène LE DOUHAIRON — INF FFC — en cours de formation.

Bien que le taux de féminisation de l'encadrement soit passé de 10 à 27 %, des progrès restent à accomplir. Cependant, son évolution semble limitée en raison notamment des kinésithérapeutes femmes qui ne peuvent intervenir que sur deux ou trois événements annuels. Or, la DTN souhaite que les mêmes professionnels interviennent tout au long de l'année afin d'assurer un suivi continu des athlètes de haut niveau.

Xavier JAN confirme que les changements réguliers au sein de l'encadrement sont totalement contre-productifs pour les athlètes de haut niveau. De fait, une stabilité de ces professionnels est requise, d'autant que le niveau de performance ne cesse de croître d'année en année.

Marie-Françoise POTEREAU entend ces considérations.

Elle annonce que la FFC a été retenue dans le cadre de l'appel à projet de la FDJ « Performance pour elles ». Cette aide financière de 20 000 euros permettra

l'acquisition de prolongateurs sur mesure pour les coureuses de l'Équipe de France de poursuite olympique.

Dans le cadre de sa contribution à l'héritage des Jeux de Paris 2024, le CNOSF a lancé son programme « Dirigeants de demain », programme d'appui à l'engagement bénévole des 16-35 ans ayant pour ambition d'accéder à des fonctions de dirigeants associatifs au sein du mouvement sportif. Au sein de la FFC, trois candidats ont été retenus : Lilian PONIER (Pays de la Loire), Marine SEVOZ (Auvergne-Rhône-Alpes), Camille AUTIER (Auvergne-Rhône-Alpes).

En ce qui concerne la deuxième campagne du programme mixte d'accompagnement du CNOSF appelé « Club des 300 », cinq femmes de la FFC ont déposé leur candidature : Carole GAMBÀ, Marie-Christine HACQUARD, Élisabeth CHEVANNE-BRUNEL, Cécile ODIN, Myriam PRETOT.

Dans le cadre de la prévention des violences, plusieurs actions de sensibilisations ont été organisées et une vidéo d'animation en direction des 8-14 ans a été réalisée en collaboration avec la Team Élites des Pays de la Loire. Par ailleurs, depuis 2021, 703 sportifs et sportives de haut niveau ont suivi la formation sportive et citoyenne.

Enfin, grâce au contrôle d'honorabilité, quatre personnes ayant un casier judiciaire non conforme ont pu être identifiées et se voir appliquer la procédure de mise en retrait ad'hoc.

Le Président tient à préciser que la FFC renforce ses actions en la matière. De surcroît, il est essentiel que les actions du Comité d'éthique fédéral soient plus visibles et que certaines questions — y compris celles qui ne sont pas liées aux violences physiques et sexuelles — soient systématiquement fléchées vers ledit comité qui, pour rappel, peut être saisi directement de façon anonyme.

Ludivine DESMONTS-MORNET souligne que le site Internet fédéral à destination du grand public dispose d'une page entièrement dédiée à la prévention des violences avec des adresses email de contacts et les différentes procédures possibles, et d'une page consacrée au Comité d'éthique fédéral où sont mentionnés les sujets relevant de sa compétence et la charte éthique de la FFC.

Le Président signale la nécessité de créer un bouton numérique sur la Home page qui renverrait directement à ces pages dédiées.

Ludivine DESMONTS-MORNET prend le point.

VI. COMMISSIONS

1. Attestation d'appartenance

Yannick POUÉY explique que le sujet relatif aux attestations d'appartenance est particulièrement complexe en raison de l'existence de cas spécifiques entre la

métropole et les territoires ultramarins. Pour autant, il était nécessaire de clarifier les textes afférents afin de permettre une meilleure lisibilité et une meilleure compréhension.

Christophe LAVERGNE rappelle que l'UCI impose aux licenciés cyclistes de prendre leur licence dans le pays où ils sont domiciliés.

À la suite d'un travail effectué avec les Comités Régionaux ultramarins, des modifications ont été apportées à la réglementation de la FFC.

Ainsi, l'article 1.1.032 a été abrogé dans la mesure où il a fait l'objet d'une nouvelle rédaction et d'une intégration dans l'article 1.1.030, lequel fait apparaître deux cas de figure précis :

- **Le cas où l'intéressé a son domicile principal sur le territoire français** : Si l'intéressé habite sur le territoire français, il sollicite une licence à l'aide de l'imprimé FFC habituel. Il devra, avec sa demande de licence FFC, présenter un justificatif de domicile (bulletin de salaire, quittance de loyer ou d'électricité, attestation de la mairie, etc.).
- **Le cas où l'intéressé a son domicile principal hors de France**, avec deux cas de figure :
 1. Le coureur déjà titulaire d'une licence délivrée par une fédération étrangère au titre d'un club étranger ne peut se voir délivrer une attestation d'appartenance à un club affilié à la FFC.
 2. Le coureur titulaire d'une licence délivrée par une fédération étrangère au titre d'un club étranger venant en France pour une durée maximum de 90 jours ne peut que courir sous les couleurs de son club étranger d'origine, sous réserve de l'accord de sa fédération nationale étrangère et d'une autorisation officielle et temporaire de la FFC.

Pour les séjours de plus de 90 jours :

Le coureur est titulaire d'une licence délivrée par une fédération étrangère au titre d'un club français, et doit demander une attestation d'appartenance, valable pour l'année de civile, au titre de ce dernier auprès du Comité régional concerné. Cette attestation reprendra toutes les données figurant sur sa licence en indiquant, en plus, la catégorie FFC dans laquelle il sera autorisé à évoluer. Un numéro de licence informatique lui sera attribué après acquittement du montant de la licence correspondant fixée par la tarification en vigueur.

Les conditions administratives d'entrée sur ledit territoire devront être remplies aussi bien par le coureur que, le cas échéant, par son employeur.

En possession de cette licence, sur laquelle figureront le nom du club français et son adresse de domicile à l'étranger, le comité régional français concerné lui délivrera une attestation d'appartenance qui reprendra toutes les données figurant sur sa licence en indiquant, en plus, la catégorie FFC dans laquelle il sera autorisé à évoluer.

Un numéro de licence informatique lui sera attribué après acquittement du montant de la licence correspondante fixée par la tarification fédérale en vigueur.

Le comité régional s'assurera avant de délivrer une attestation d'appartenance que l'intéressé bénéficie bien, de par sa licence étrangère, d'une assurance individuelle accident et responsabilité civile.

Le coureur concerné, au départ des épreuves, présentera sa licence accompagnée de l'attestation susvisée, le départ ne pourra être donné en absence d'attestation d'appartenance, nonobstant les cas visés à l'article 1.1.032.

Quel que soit le type de licence, un coureur étranger pourra participer aux championnats de sa nation d'origine et être sélectionné en équipe nationale de sa nation. À contrario, il ne pourra participer aux championnats départementaux, régionaux, interrégionaux ou nationaux en France ni intégrer de sélections. Néanmoins, un coureur étranger mineur titulaire d'une licence française des catégories jeunesse ou ayant moins de 19 ans résidant sur le territoire français pourra participer à toutes les épreuves du calendrier français à l'exception des championnats de France et intégrer les sélections départementales, régionales et interrégionales.

Pour les moins de 19 ans, cette règle n'est applicable qu'aux coureurs mineurs (moins de 18 ans) le jour de l'épreuve.

Pour les séjours de 90 jours maximum :

Pour les coureurs de nationalité étrangère venant en France pour une durée déterminée de 90 jours maximum, aucune licence au titre d'un club français et aucune attestation d'appartenance ne pourra être délivrée à l'exception de ceux justifiant suivre une scolarité sur le territoire français, ou de ceux bénéficiant d'une convention conclue entre la FFC et l'UCI ou avec une fédération nationale membre de l'UCI

Ce texte modifié rend moins difficile l'interprétation de la réglementation fédérale et apporte des outils supplémentaires aux Comités Régionaux pour mener leur politique de développement en direction de leurs jeunes coureurs.

Un bilan de son application sera effectué fin 2024.

Il met aux voix la proposition visant à modifier la réglementation fédérale sur l'attestation d'appartenance exposée de Christophe LAVERGNE.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

2. Affiliation

Yannick POUHEY explicite que la FFC a souhaité apporter des précisions réglementaires concernant l'affiliation des clubs.

Ainsi il est proposé de modifier le Titre 1.1.003 comme suit :

« La période de validité de l'affiliation correspond à l'année civile. Un club nouvellement affilié après le 30 juin ne peut pas prendre part aux décisions des assemblées générales du comité départemental et du comité régional, pour l'exercice correspondant à la première année d'affiliation du club.

Un club nouvellement affilié à partir du 1^{er} septembre verra sa première affiliation valable jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.

De plus, la réaffiliation d'un club pour l'année suivante doit intervenir avant le 1^{er} décembre, faute de quoi, sa participation aux assemblées générales du comité départemental et du comité régional pourra lui être refusée.

Selon l'article 41 du règlement intérieur de la FFC, un club non réaffilié à cette date ne pourra s'opposer au départ de ses membres licenciés.

En cas de départ immédiat d'un membre après le 01/12, celui-ci doit demander l'édition d'un duplicata de la licence de la saison en cours indiquant le nouveau club, qui sera identique à celui de la saison suivante.

Cette demande devra intervenir avant l'établissement de toute demande de licence pour la saison suivante.

Le processus sera le même en cas de fermeture administrative d'un club. »

Cathy MONCASSIN observe que certains clubs tiennent leur Assemblée générale après le 1^{er} décembre, et ne peuvent pas en conséquence s'affilier. Cette situation est problématique.

Yannick POUHEY spécifie qu'un club peut déposer une affiliation avec son ancien Bureau et effectuer, si nécessaire, une modification à l'issue de l'Assemblée générale.

Fabien RAFFOUX ajoute que cette procédure est inscrite dans le support.

Cathy MONCASSIN signale que certains comités refusent d'affilier les clubs qui n'ont pas tenu leur Assemblée générale.

Yannick POUHEY rappelle que les Comités Régionaux ne peuvent outrepasser les règles fédérales. Aussi doivent-ils dans ce cas accepter les demandes d'affiliation.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif le texte visant à modifier le Titre 1.1.003 relatif à l'affiliation des clubs.

Le texte relatif aux affiliations est validé à l'unanimité des votants.

3. CACG

Le Président aborde le changement de président à la CACG (Commission d'aide et de contrôle de gestion) et soumet au vote du Bureau Exécutif la candidature de Jean-Michel TRIAL à la présidence de ladite commission.

La nomination de Jean-Michel TRIAL à la présidence de la CACG est approuvée à l'unanimité des votants.

4. Piste

Yannick POUEY évoque la réglementation fédérale relative à l'affiliation et au classement des vélodromes, ainsi que les Règles Techniques de Sécurité Piste (RTS).

Afin d'uniformiser les pratiques, la Commission Nationale Piste propose de rappeler dans la réglementation que l'affiliation des vélodromes est obligatoire pour organiser des compétitions sur Piste. Pour pouvoir être affilié, un vélodrome devra être classé ou en cours de classement. Pour rappel, il existe trois types de classements : régional, fédéral et international.

Les modifications réglementaires qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont les suivantes :

<p>3.3.08 Les records du monde ou de France doivent être réalisés sur une piste homologuée classée par l'UCI ou par la FFC</p>
<p>\$6 Spécifications techniques et homologation classement des vélodromes</p> <p>Vélodromes</p> <p>3.4.64 Les épreuves sur piste du calendrier international doivent se dérouler sur un vélodrome homologué classé par l'UCI. A titre exceptionnel, l'UCI peut accepter d'inclure un vélodrome non homologué classé sur le calendrier international, pour autant qu'il remplisse toutes les garanties nécessaires en matière de sécurité.</p> <p>Les épreuves sur piste des calendriers nationaux doivent se dérouler sur un vélodrome homologué par la fédération nationale du pays ou sur un vélodrome homologué par l'UCI.</p> <p>Les épreuves sur piste du calendrier Fédéral doivent se dérouler sur un vélodrome affilié à la FFC. L'affiliation ne peut être attribuée par la FFC qu'aux vélodromes classés ou en cours de classement par la FFC ou par l'UCI.</p>
<p>3.4.65 Un vélodrome ne sera pas homologué classé par l'UCI à moins qu'il ne réponde aux exigences fixées ci-après.</p>

3.4.66 La stabilité, la résistance des matériaux et des ancrages constituant la structure du vélodrome doivent respecter les règles de construction et de sécurité du pays dans lequel il est construit et tenir compte des conditions géologiques et climatiques spécifiques.

Ces éléments ainsi que, en général, la conformité de la construction et des matériaux avec les normes techniques et les règles d'art, restent de la responsabilité exclusive des maîtres d'ouvrage, entrepreneur, architecte, ingénieur-conseil, propriétaire, exploitant, utilisateur, organisateur ou autre, suivant les dispositions légales ou réglementaires locales. L'UCI et la FFC sont exonérées de toute responsabilité éventuelle à ce sujet.

L'homologation Le classement du vélodrome par l'UCI et la FFC ne porte pas sur les qualités techniques et structurelles du vélodrome, mais uniquement sur la conformité, au moment de l'inspection, de son aspect extérieur avec les dispositions du présent paragraphe.

L'UCI et la FFC ne sont pas responsables des défauts se situant en dehors de l'objet **de l'homologation du classement** ou se produisant ou se manifestant après les constats sur lesquels elle est basée.

Largeur

3.4.70 La largeur de la piste doit être constante sur l'ensemble de la piste. Les pistes **homologuées classées** en catégorie 1 et 2 doivent avoir une largeur minimum de 7 mètres. Les autres pistes doivent avoir une largeur proportionnelle à la longueur, avec un minimum de 5 mètres.

Eclairage

3.4.90 Il doit être prévu un éclairage adéquat répondant aux conditions de sécurité en vigueur dans le pays.

Le système d'éclairage doit être doublé d'un éclairage de secours indépendant du réseau électrique, capable de produire de manière instantanée une intensité d'au moins 100 LUX pendant 5 minutes.

Lors des entraînements sans spectateurs, l'éclairage vertical doit être de 300 Lux minimum. Lors des compétitions il doit être de 1400 Lux minimum pour les championnats du monde élite et les Jeux Olympiques (vélodromes **homologués classés** en catégorie 1), de 1000lux minimum pour les vélodromes **homologués classés** en catégorie 2 et de 500lux minimum pour les vélodromes **homologués classés** en catégories 3 et 4.

Homologation Classement des vélodromes

3.4.94 Lors de leur **homologation classement**, les vélodromes sont classés en 4 catégories en fonction de la qualité technique de la piste et des installations. La catégorie détermine le niveau des compétitions qui peuvent être organisées dans le vélodrome, comme l'indique le tableau ci- après :

CATÉGORIE	HOMOLOGATION CLASSEMENT	NIVEAU DES ÉPREUVES
1	UCI	Championnats du monde élite et Jeux Olympiques
2	UCI	Coupes du monde Championnats continentaux Championnats du monde juniors
3	UCI	Autres épreuves internationales
4	FFC	Epreuves nationales

3.4.96 La demande **d'homologation de classement** du vélodrome est faite auprès de l'UCI par la FFC pour les 3 premières catégories, pour les épreuves du calendrier National la demande sera faite auprès de la FFC

3.4.97 La demande **d'homologation de classement** doit être adressée à l'UCI ou la FFC (suivant catégorie) au moins 2 mois avant la date prévue d'inspection. Elle doit être accompagnée d'un dossier technique complet conforme au modèle standard de l'UCI ou de la FFC

3.4.100 Si l'UCI ou la FFC estime qu'il y a des éléments qui s'opposent à **l'homologation au classement**, elles invitent le demandeur à s'expliquer sur ces éléments avant de prendre une décision. A défaut et si le vélodrome n'est pas **homologué classé**, la FFC peut introduire un recours devant le collège d'appel.

3.4.101 Toute modification ou réfection des installations ultérieure à l'inspection du vélodrome annule **l'homologation le classement**. **Une nouvelle homologation Un nouveau classement** est soumise à la procédure prévue aux articles 3.4.097 et suivants.

À noter la création d'une visite de classement au tarif de 250 euros, visite qu'il est recommandé d'effectuer tous les dix ans.

S'agissant des RTS, Yannick POUÉY procède à la présentation du texte afférent (cf. annexe).

Le Président observe que ce travail de fond était nécessaire. Toutefois, il souligne la nécessité d'avoir une approche extrêmement pédagogique eu égard aux coûts entraînés par une éventuelle mise en conformité de certains vélodromes. Quoi qu'il en soit, il est essentiel que les équipements ne présentent aucun risque pour la sécurité des pratiquants.

Il met aux voix les propositions visant à modifier les textes réglementaires relatifs à l'affiliation et au classement des vélodromes, et aux RTS.

Les propositions visant à modifier les textes réglementaires relatifs à l'affiliation et au classement des vélodromes, et aux RTS sont approuvées à l'unanimité.

Yannick POUHEY évoque ensuite la proposition de la Commission Nationale visant à créer des Coupes de France Avenir Piste pour les catégories U17 et U19 hommes et femmes avec trois manches (cf. annexe).

Ces Coupes de France Avenir U17/U19 s'inscriront en complément de la Coupe de France Fenioux Élites. Il est indispensable d'organiser sur le territoire Français au moins une épreuve internationale Élites pour que l'Équipe de France soit autorisée à participer aux Championnats du Monde. Cette Coupe ne remplacera pas la Coupe de France U19 qui se court par sélections régionales ni la Coupe de France des départements U17.

Les principes de ces Coupes de France Avenir Piste U17/U19 seront les suivants :

- Catégories U17/U19 Hommes et U15/U17/U19 Femmes.
- 3 manches labellisées FFC.
- Toutes les disciplines de la Piste réparties sur les 3 manches (sprint et d'endurance - hors poursuites par équipes et vitesse par équipes).
- La participation est :
 - Libre (pas d'obligation à participer à l'ensemble des manches).
 - Ouverte aux Teams, Comités Régionaux, Comités Départementaux et Clubs.
 - À noter que sur chaque manche, la participation à l'ensemble des épreuves est obligatoire.
- Le programme de chaque manche est étalé sur 1,5 jour (détails du programme de chaque manche aux slides suivants).
- Pas de classement général à l'issue des 3 manches.
- Grilles de points particulières pour le classement des Teams et classement national Piste.
- Les droits d'organisation versés à la FFC s'élèveront à 1 500 euros.

La création de ces Coupes de France Avenir Piste U17/U19 qui s'adresseront aussi bien à des vélodromes couverts qu'à des vélodromes de plein air sera soumise à l'approbation du Conseil Fédéral du mois de janvier 2024.

Le Président met aux voix la proposition de la Commission Nationale Piste visant à créer des Coupes de France Piste U17/U19 hommes et femmes.

La création des Coupes de France Piste U17/U19 hommes et femmes est validée à l'unanimité des votants.

Yannick POUÉY aborde les Championnats de France Piste Masters 2024 qui se tiendront à Bruay-la-Buissière sur une piste de 400 mètres et expose les propositions de distances et de nombre de tours (cf. annexe).

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif les propositions relatives aux distances et au nombre de tours pour les Championnats de France Piste Masters 2024.

Les propositions relatives aux distances et au nombre de tours pour les Championnats de France Piste Masters 2024 sont approuvées à l'unanimité.

5. VTT

Éric JACOTÉ aborde le règlement de la Coupe de France VTT DHI et annonce que la Commission Nationale VTT propose d'apporter les adaptations suivantes :

« 2.1 — Les épreuves de la Coupe de France sont ouvertes aux compétiteurs et compétitrices français licenciés à la FFC, et étrangers licenciés au titre d'une fédération affiliée à l'Union Cycliste Internationale pour les catégories U17, U19, Élite et Masters.

Pour les catégories U15, seuls les pilotes de nationalité française ou les pilotes licenciés à la FFC (de nationalité française ou autre) seront autorisés à s'inscrire en Coupe de France. »

Le Président relève que cette ouverture aux U15 est une revendication importante qui perdure depuis plusieurs années. De fait, les Teams et les clubs se réjouiront de cette évolution.

Il soumet au vote la proposition susmentionnée.

La proposition est validée à l'unanimité.

Éric JACOTÉ évoque ensuite le règlement des Championnats de France XCO XCC XCR et indique que la Commission Nationale propose de modifier l'article 5 relatif à l'épreuve par équipe XCR comme suit : *« Il y aura une zone technique, où le ravitaillement sera interdit »*. Cette modification a pour objectif de permettre les réparations en cas de crevaison.

Le Président met aux voix la proposition visant à autoriser une zone technique lors des épreuves par équipe XCR.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Éric JACOTÉ aborde le règlement de la Coupe et des Championnats de France XCE et annonce que la Commission Nationale souhaite modifier l'article 17 relatif aux pénalités comme suit :

« 17 - PÉNALITÉS

- *Non-respect des emplacements réservés aux sponsors officiels sur les plaques de cadre et/ou découpage de la plaque/dossard :*
 - *Au départ : refus du départ.*
 - *À l'arrivée : pénalités en temps.*
- *Circulation en sens inverse du circuit : mise hors course.*
- *Non-respect du parcours : mise hors course.*
- *Non-port du casque : refus du départ.*
- *Jugulaire détachée durant la course : mise hors course.*
- *Jets de déchets (papiers, chambres à air et autres objets...) sur le parcours en dehors des zones techniques : mise hors course.*
- *Le contact intentionnel en poussant, tirant ou d'autres manières qui obligent un autre participant à ralentir, chuter ou quitter le parcours n'est pas autorisé et son auteur sera sanctionné par la disqualification (DSQ).*
- *Au seul jugement du collège des arbitres, un pilote pourra être classé dans une manche à une autre position que celle de son arrivée effective et sera annoncé comme relégué (REL).*
- *En cas de faux départ, le pilote concerné sera relégué (REL).*
- *Tout pilote roulant ou franchissant les lignes de départ sera relégué (REL). »*

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif le texte susmentionné.

Le texte est validé à l'unanimité des votants.

Éric JACOTÉ déclare qu'à la suite d'une modification de la réglementation UCI, la Commission Nationale VTT propose d'adapter l'article 4.1.016 comme suit :

« 4.1.016 - Les signaleurs doivent être clairement informés sur leur rôle et doivent recevoir des cartes du parcours comportant des points de repère précis qui permettront de localiser aisément les accidents éventuels.

L'organisateur doit désigner un coordinateur des signaleurs. Le président du collège des arbitres et, le cas échéant, le délégué technique se réuniront avant l'épreuve avec le coordinateur des signaleurs afin d'optimiser la procédure de transmission des instructions aux signaleurs (plan d'intervention, équipement, sifflets, drapeaux, radios, etc.).

Ce briefing des signaleurs doit être organisé le matin de chaque journée et un débriefing des signaleurs doit être organisé à la fin de chaque journée. »

Le Président met aux voix la proposition de la Commission Nationale visant à modifier l'article 4.1.016.

La proposition visant à modifier l'article 4.1.016 est approuvée à l'unanimité des votants.

Éric JACOTÉ informe de la modification souhaitée par la Commission Nationale concernant l'utilisation des caméras durant les courses.

« 4.1.036 - Les caméras sont interdites en course. Selon le cas, et sous certaines conditions, elles pourront être acceptées lors des reconnaissances. Dans ce cas, les coureurs sont responsables de la fixation des caméras sur le vélo ou sur la visière du casque pour éviter tout danger. »

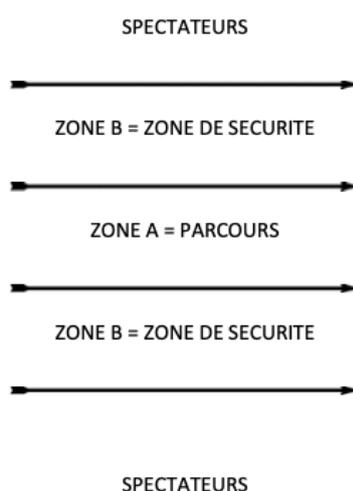
Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition susmentionnée.

La proposition est validée à l'unanimité.

Éric JACOTÉ annonce que la Commission Nationale propose de modifier l'article 4.3.007 comme suit :

« 4.3.007 - L'ensemble du parcours de descente doit être balisé et protégé avec des balises de parcours sûres et visibles qui ne présentent aucun risque pour la sécurité des pilotes.

Dans les tronçons très rapides et dangereux, où la trajectoire des coureurs est proche du bord du parcours, des lignes B doivent être mises en place conformément au diagramme.



Les zones B doivent être nettoyées afin d'éviter tout obstacle caché et être sécurisées. »

Le Président met aux voix la proposition relative aux zones B.

La proposition est validée à l'unanimité.

Éric JACOTÉ déclare que la Commission Nationale a reçu un nombre record de 120 demandes de labellisations (cf. annexe). Une demande supplémentaire devrait arriver prochainement.

Le Président met aux voix la validation des demandes de labellisations confirmées par la Commission Nationale VTT.

Les demandes de labellisations sont validées à l'unanimité.

6. Jeunesse

Cathy MONCASSIN déclare que la Commission Nationale Jeunesse souhaite apporter des modifications aux quotas du Trophée de France des Jeunes Cyclistes, afin que les Comités Régionaux puissent anticiper la sélection des équipes pouvant participer à cette épreuve. La proposition est la suivante :

« Participation »

Les quotas de participation au Trophée de France du jeune Cycliste sont définis comme suit :

- *Inscriptions libres des clubs Écoles Françaises de Cyclisme sous réserve de respecter les taux d'encadrement/la composition des équipes et **avec l'obligation de participer à son trophée régional ou championnat régional de la saison concerné afin que l'inscription soit validée.***
- *Quota régional : 1 entente régionale de clubs (non labellisés EFC) par Comité Régional.*

Il est important de rappeler qu'un club ne peut faire partie que d'une seule équipe. 2 enfants du même club ne peuvent pas faire partie de 2 équipes différentes, sauf pour le club organisateur avec son double quota (cf. article 2.1.7).

Le nouveau système d'engagement va permettre d'engager les clubs et les équipes mixtes par le biais de l'espace club.

Composition des équipes

Quota de féminines : 2 Filles (à minima) par club et 3 Filles (à minima) par entente régionale. »

Le Président met aux voix la proposition visant à modifier la participation des équipes au Trophée de France des Jeunes Cyclistes.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Cathy MONCASSIN évoque ensuite l'encadrement relatif au Trophée de France des Jeunes Cyclistes et indique que la Commission Nationale Jeunesse propose d'ajuster le texte afférent comme suit :

Encadrement

« Deux Jeunes Arbitres (JA) doivent obligatoirement être désignés par Comité Régional. Si le Comité Régional ne désigne pas 2 JA, aucun club ou entente issus du Comité Régional ne pourra participer. Les frais pour prendre en charge l'hébergement et la restauration de ces derniers s'élèvent à 400 euros TTC pour les 2 Jeunes Arbitres. Tous les Comités Régionaux devront payer ce prix, qu'ils aient ou non 2 Jeunes Arbitres avec eux. Les Comités Régionaux ayant déjà amené 2 Jeunes Arbitres pourront en amener un 3^e pour combler les places des Comités Régionaux n'ayant pas honoré les places de leurs 2 Jeunes Arbitres, sans frais supplémentaires. »

Le Président met aux voix la proposition visant à ajuster le texte réglementaire relatif à l'encadrement du Trophée de France des Jeunes Cyclistes.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Cathy MONCASSIN informe de la création d'un livret multi disciplines intitulé « Roulons vers les jeux » destiné à promouvoir les Jeux olympiques et paralympiques 2024. Il sera distribué à toutes les EFC.

Elle annonce ensuite que la Commission Nationale Jeunesse propose que les sujets liés à l'activité U17 Route Hommes et Femmes soient gérés par la Commission Nationale Route avec les arguments suivants :

- Les Championnats de France U17 et U19 en commun sont déjà organisés par la Commission Nationale Route.
- La gestion de la Coupe de France U17 qui doit avoir des liens avec les Championnats de France, programmée pour une participation, une qualification, etc.
- La DTN est organisée par une filière Route qui travaille avec la Commission Nationale Route et non avec la Commission Nationale Jeunesse.
- Actuellement, la DTN ne dispose d'aucun référent activité U17 en lien avec la Commission Nationale Jeunesse.

Marc TILLY explicite que cette réorganisation est possible à condition que la Commission Nationale Route bénéficie d'un membre supplémentaire compétent pour gérer ce sujet. Il ne souhaite pas imposer cette charge de travail additionnelle à l'équipe en place.

Le Président indique que la DTN sera sollicitée sur ce point.

Il soumet au vote de Bureau Exécutif la proposition de la Commission Nationale Jeunesse visant à rattacher l'activité U17 Route à la Commission Nationale Route.

La proposition est validée à l'unanimité.

7. E-Cycling

Nicolas ANDRÉ annonce que la Coupe de France d'E-Cycling rencontre un franc succès avec plus de cent participants à chaque manche.

Cependant, après les deux premières manches de la coupe de France E-Cycling, la réglementation du classement par équipe ne permet pas d'avoir suffisamment d'équipes classées. Après deux manches, seule une équipe remplit les critères.

Pour 2024-2025, la Commission Nationale propose un réajustement des équipes afin de permettre le classement de 15 équipes. Les modifications sont les suivantes :

« 8,5 - Classement Club – Coupe de France 8.5.1 Tous les clubs labellisés à la FFC pourront participer.

8.5.2 - Le classement par équipes prendra en compte l'addition des points des 3 meilleurs athlètes toutes catégories confondues.

8.5.4 - L'addition des points de ces 3 coureurs donnera le nombre de points de l'équipe obtenus sur une manche. L'équipe déclarée vainqueur de la manche sera celle qui aura le plus de points.

Exemple : 1^{er} en CAT1 (230 points) + 2^e en CAT2 (200 points) + 15^e en CAT1 (75 points). Elle termine donc 1^{re} avec 505 pts.

8.5.4.1 - En cas d'égalité de point, le résultat du 3^e athlète départagera les équipes (puis du 2^e en cas de nouvelle égalité).

8.5.5 - L'équipe déclarée vainqueur du classement général de la Coupe de France club sera celle qui à l'issue des 5 manches aura le moins de points.

Exemple : 1^{re} de la manche 1 = 1 pts, 4^e de la manche 2 = 4 points, etc.

8.5.5.1 - En cas d'égalité sera pris en compte le nombre de premières places. »

Le Président met aux voix la proposition susmentionnée à compter de la saison prochaine 2024-2025.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

VII. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Patrick CLUZAUD déclare que la fondation FFC – Fondation France Vélo - hébergée par la Fondation du Sport Français est désormais effective.

Il explique ensuite la réglementation relative à l'affichage des partenaires sur les maillots des champions.

Ludivine DESMONTS-MORNET présente le bilan du Gravel Fever organisé par la filiale France Vélo Événements à Grand Châtellerault.

À l'issue de cet événement, un questionnaire a été envoyé aux 1 042 participants. Les résultats sont exposés comme suit :

- +50 % d'entre eux venaient du département de la Vienne et des alentours.
- 15 % venaient d'Île-de-France.
- 21 participants venaient d'un pays étranger.
- 20,7 % étaient des femmes, soit un taux supérieur à d'autres événements cyclistes.
- 55,9 % des personnes participaient à leur premier événement Gravel.
- 29,7 % pratiquent du bikepacking.
- Seuls 18,8 % des participants avaient déjà fait du Gravel en compétition.
- L'âge moyen était de 42 ans.
- Le panier moyen s'élevait à 45 euros (dossards et services additionnels proposés).

Plusieurs animations étaient proposées avec :

- Les membres de l'Équipe de France de BMX et de Trial.
- La Macif autour de la sécurité.
- Le musée de Châtellerault.
- Les foodtrucks.

Cet événement a été soutenu par huit partenaires : CIC, Skoda, La Macif, Openrunner, Matchy, Planet Gravel, Étape 84 et Näak, et a compté un total de douze exposants.

S'agissant de la satisfaction des participants et de la communication sur l'événement, les retours sont les suivants :

- Le taux de satisfaction globale s'élève à 75 %. Pour autant, le sujet relatif au ravitaillement devra être amélioré en 2024 dans la mesure où le taux de satisfaction n'est que de 46,9 %.
- 94,9 % des participants recommanderaient Grand Châtellerault pour des sorties Gravel.
- 62 % des participants ont découvert l'événement via les réseaux sociaux, 32,7 % par le « bouche-à-oreille », 13,1 % par les médias plus traditionnels et 11,2 % par la publicité digitale et le référencement.
- 3 500 personnes suivent le compte Gravel Fever.

- Les campagnes digitales ont permis de toucher plus de 400 000 personnes sur les réseaux sociaux.
- Les cinq campagnes d'emailing qui ont été initiées ont obtenu un taux moyen d'ouverture de 75 %.
- Huit influenceurs avaient été invités (prise en charge de leur déplacement et de leur hébergement).
- Le plan média sur lequel le Grand Châtelleraut était très actif a permis d'asseoir l'aspect institutionnel du Gravel Fever. Une campagne locale d'une durée de deux semaines avait été organisée dans les pages de Télémagazine (140 000 exemplaires).
- Les retombées presse dans la presse généraliste sont nombreuses et globalement positives.

La prochaine édition se tiendra en septembre 2022, toujours à Grand Châtelleraut.

Yannick POUHEY s'enquiert du nombre maximal d'engagés que cette épreuve peut accueillir.

Ludivine DESMONTS-MORNET explique que cet événement est constitué de plusieurs formats. Conséquemment, il est encore possible d'accroître le nombre de participants.

Le Président le confirme.

VIII. POINT PARIS 2024

Marie-Françoise POTEREAU rappelle que les deux sites FFC du parcours de la flamme olympique sont identifiés : le mont Saint-Michel le 31 mai 2024 et le mont Ventoux le 19 juin 2024. La Fédération a transmis dans les délais impartis la composition des relais.

L'ensemble du parcours de la flamme devrait être dévoilé au mois de janvier 2024.

Une réflexion est actuellement menée concernant l'organisation d'une Fan Zone sur l'épreuve Route les 3 et 5 août 2024 sur la commune d'Auffargis, à 19 kilomètres du vélodrome. Cette Fan Zone accueillera la famille fédérale, soit les clubs, les salariés, les élus, ainsi que les soutiens de la FFC.

Le travail concernant les pavillons Archi-Folies suit son cours avec les écoles d'architecture. Joaquim LOMBARD et Thierry BEDOS œuvrent à la planification des animateurs. La Fédération ne conservera pas les structures à l'issue des Jeux olympiques et paralympiques en raison des coûts liés aux transports et au stockage.

Le programme visant à déployer le Savoir rouler à vélo dans le département de la Seine–Saint-Denis a été renforcé pour les collégiens afin de favoriser leur autonomie et de les sensibiliser au partage de la route. Ledit programme est porté par le Conseil départemental de Seine–Saint-Denis, le ministère de l'Éducation nationale, le ministère des Sports, la FFC et les associations locales. La Fédération mettra à disposition des intervenants pour accompagner les professeurs et du matériel.

La Fédération a rencontré des artistes dans le cadre de la réalisation d'une œuvre qui constituera l'héritage symbolique des Jeux olympiques Paris 2024 et sera exposée dans un premier temps au pavillon Archi-Folies de la FFC, avant d'intégrer le Siège fédéral. Le jury mis en place dans le cadre de ce projet a retenu un artiste qui articulera son travail sur le recyclage de différentes pièces de vélo en collaboration avec la maison d'arrêt de Saint-Martin-en-Ré.

Lors de la présentation des vœux du Président à la FFC le 10 janvier 2024, une revue de projets olympiques sera effectuée.

Patrick CLUZAUD tient à souligner que les différents projets liés aux Jeux olympiques Paris 2024 accentuent considérablement la charge de travail des équipes fédérales.

Le Président confirme que la tenue des Jeux olympiques en France intensifie le travail des équipes.

IX. FINANCES

Gilles DA COSTA annonce que Christophe XHONNEUX et ses équipes travaillent à la clôture des comptes de l'exercice 2023. Le rendez-vous avec le commissaire aux comptes aura lieu le 10 janvier 2024 et la clôture des comptes sera soumise au Bureau Exécutif le 11 janvier 2024. Quant à la Commission des finances, elle se tiendra le 12 janvier 2024.

Il adresse ses sincères remerciements à toutes les directions pour la qualité de leurs contributions dans le cadre du contrôle de la Cour des comptes. Le rendez-vous entre le magistrat et le Président aura lieu le 10 janvier 2024.

Il déclare avoir représenté le Président de la FFC le lundi 18 décembre 2023 à la Roche-sur-Foron lors de la présentation du projet de la future aréna en vue des Championnats du monde 2027. Cette présentation a réuni un grand nombre de personnes. Bien que ce projet soit irréversible eu égard à l'engagement du président du Conseil départemental et à l'état d'avancement des procédures, il conviendra d'être vigilant quant aux délais de réalisation. Cependant, cet équipement multiactivités ne devrait avoir aucun équivalent en France.

X. CONGRÈS FÉDÉRAL 2024

Yannick POUHEY indique que les rendez-vous relatifs à l'organisation du Congrès Fédéral se poursuivent et que les travaux suivent leurs cours.

Cathy MONCASSIN propose que le sujet relatif à l'activité des U17 soit abordé lors de ce Congrès, afin d'appréhender la façon dont les différents acteurs fédéraux envisagent son évolution.

Patrick CLUZAUD juge cette proposition pertinente.

Yannick POUHEY prend le point.

XI. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2024 les épreuves suivantes :

BMX RACING	CHALLENGE FRANCE SUD-OUEST			
	Soues	6 avr. 2024	7 avr. 2024	OCCITANIE
CYCLO-CROSS	COUPE DE FRANCE CYCLO-CROSS			
	Nommay	oct. 2024	oct. 2024	BOURGOGNE FRANCHE COMTE
	Troyes	nov. 2024	nov. 2024	GRAND EST
	CHAMPIONNATS DE FRANCE MASTERS CYCLO-CROSS			
	La Château d'Oléron	déc. 2024	déc. 2024	NOUVELLE AQUITAINE
ROUTE FEMMES	COUPE DE France ELITE FDJ			
	GRAND PRIX FÉMININ DE CHAMBÉRY	14 avril 2024	14 avril 2024	Auvergne-Rhône-Alpes
	LA PICTO CHARENTAISE	21 juillet 2024	21 juillet 2024	Nouvelle Aquitaine
	LA CHORALIS FOURMIES FEMININE	8 septembre 2024	8 septembre 2024	Hauts de France
ROUTE	FFC TROPHEE LABEL D'OR			
	LES BOUCLES DU VERDON	19 mai 2024	19 mai 2024	REGION SUD
	LA MATTHIEU LADAGNOUS	9 juin 2024	9 juin 2024	Nouvelle Aquitaine
	CYCLOSPORTIVE LA VACHE QUI RIT	26 mai 2024	26 mai 2024	Auvergne-Rhône-Alpes
	CYCLOSPORTIVE LA BABYBEL	28 avril 2024	28 avril 2024	Auvergne-Rhône-Alpes
	CYCLOSPORTIVE LA CHATEAL CHABLAIS LEMAN RACE	21 juillet 2024	21 juillet 2024	Auvergne-Rhône-Alpes
	CYCLOSPORTIVE LA THONON LES BAINS CYCLING RACE BY EKOI	19 mai 2024	19 mai 2024	Auvergne-Rhône-Alpes
	L'AININOISE	11 mai 2024	12 mai 2024	Auvergne-Rhône-Alpes
	LA TRICOLERE	22 juin 2024	22 juin 2024	NORMANDIE
	LA PYRENEENNE	7 juillet 2024	7 juillet 2024	OCCITANIE
	LA ROUTE VERTE	5 mai 2024	5 mai 2024	Grand Est
	66° DEGRE SUD CYCLO	27 avril 2024	27 avril 2024	OCCITANIE

	COUPE DE FRANCE XC			
	MARSEILLE – LUMINY (13) XCO/XCE	15 mars 2024	17 mars 2024	Région Sud
	USSEL (19) XCO/XCC	7 juin 2024	9 juin 2024	Nouvelle-Aquitaine
	PUY-SAINT-VINCENT - 1600 (05) XCO/XCC	12 juillet 2024	14 juillet 2024	Région Sud
	LES MENUIRES (73) XCO/XCR	16 août 2024	18 août 2024	Auvergne-Rhône-Alpes
	AGDE (34) XCO/XCE	20 septembre 2024	22 septembre 2024	Occitanie
	COUPE DE FRANCE DHI			
	LES ARCS 1600 (73) DHI	28 juin 2024	30 juin 2024	Auvergne-Rhône-Alpes
	LES MENUIRES (73) DHI	16 août 2024	18 août 2024	Auvergne-Rhône-Alpes
VTT	LES ORRES (05) DHI	14 septembre 2024	15 septembre 2024	Région Sud
	CHAMP. DE FRANCE VTT			
	LES GETS (74) VTT SNOW BIKE	3 février 2024	4 février 2024	Auvergne-Rhône-Alpes
	LEVENS (06) XCO/XCE/XCC/XCR/XCO MASTERS	2 mai 2024	5 mai 2024	Région Sud
	BRASSAC (81) ENDURO/MASTERS/VTTAE ENDURO	24 mai 2024	26 mai 2024	Occitanie
	PUY-SAINT-VINCENT (05) – ALPS EPIC XC MARATHON	22 juin 2024	22 juin 2024	Région Sud
	VALBERG (06) TRIAL	21 août 2023	23 août 2024	Région Sud
	VALBERG (06) DHI/DHI MASTERS	21 août 2024	24 août 2024	Région Sud
	SAINT-GALMIER (42) PUMP TRACK	27 septembre 2024	29 septembre 2024	Auvergne-Rhône-Alpes
	COUPE DU MONDE MTB UCI XCO / XCC / DHI			
	PARIS (75) XCE	20 avril 2024	20 avril 2024	Ile de France
	LOUDENVIELLE (65) DHI/ENDURO	7 septembre 2024	8 septembre 2024	Occitanie
	EPREUVE DES JEUNES VTTISTES			
VTT	PLÈUC L'HERMITAGE (22) TFJV - XCO/XCR/DHI/TRIAL	16 juillet 2024	19 juillet 2024	Bretagne
	MÉRIBEL (73) GAC – ENDURO/DHI	24 juillet 2024	28 juillet 2024	Auvergne-Rhône-Alpes
	COUPE DE France TRIAL			
	DOLE	13 avril 2024	14 avril 2024	Bourgogne Franche Comté

Les attributions 2024 susmentionnées sont validées à l'unanimité des votants.

Éric JACOTÉ s'enquiert de la tenue de la Coupe du monde de VTT.

Le Président déclare que l'UCI a voté la tenue de la Coupe du monde VTT à la Haute-Savoie. L'enduro et le marathon se dérouleront les 29 et 30 juin 2024. Le Cross-country et la descente se dérouleront les 6 et 7 juillet 2024.

XII. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est soulevée en séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 10.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 11 janvier 2024.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUHEY